



# Sur les traces du "pré carré"

Fiche pratique publié le 12/08/2014, vu 1524 fois, Auteur : [Marlène Hounkpatin](#)

**Elocutio, c'est le billet de culture d'expression française. Une petite dose de culture et de matière à discussion délivrée chaque jour. Le juriste accompli, ce n'est pas seulement l'érudit du droit. C'est aussi l'érudit de la langue. L'expression française du jour est "Pré carré".**

Expression: "Pré carré"

Origine: Une lettre adressé par Vauban à François Michel Le Tellier (ministre de Louis XIV) en janvier 1673 :

«Sérieusement, Monseigneur, le roi devrait un peu songer à faire son pré carré. Cette confusion de places amies et ennemies ne me plaît point. Vous êtes obligé d'en entretenir trois pour une. Vos peuples en sont tourmentés, vos dépenses de beaucoup augmentées et vos forces de beaucoup diminuées, et j'ajoute qu'il est presque impossible que vous les puissiez toutes mettre en état et les munir. Je dis de plus que si, dans les démêlés que nous avons si souvent avec nos voisins, nous venions à jouer un peu de malheur, ou (ce que Dieu ne veuille) à tomber dans une minorité, la plupart s'en irait comme elles sont venues. C'est pourquoi, soit par traité ou par une bonne guerre, Monseigneur, prêchez toujours la quadrature, non pas du cercle, mais du pré. C'est une belle et bonne chose que de pouvoir tenir son fait des deux mains». (Bernard Pujo, Vauban, p. 63)

Signification moderne : une zone d'influence ou un domaine réservé à un individu, un groupe, un Etat ou une entreprise; qu'il protège des empiètements des autres .

Compléments :

Droit et lois, n° 33, p. 24 :

" La défense de l'individu contre les emballements kafkaïens de l'appareil judiciaire n'est pas le pré-carré de l'avocat."